

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 19 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 19 février 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mme Nadège DELPECH, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY.

M. Frédéric NAVARRE, absent, a donné son pouvoir à Jean-Louis DUROS ;
Mme Maggy PEZZINI, absente, a donné son pouvoir à Jean-Jacques REMY.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h30 : début du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :**Compte de gestion du trésorier :**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du trésorier. Le compte est approuvé à l'unanimité par le conseil.

Compte administratif 2018 – affectation du résultat :

Comme le veut la règlementation, le Maire quitte la salle et M. Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint, présente le détail du compte administratif 2018 au conseil municipal. Il propose au vote l'affectation du résultat. Le conseil approuve à l'unanimité.

Budget primitif 2019 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019. Ce budget a été préparé au cours d'une précédente réunion exceptionnelle des membres du conseil en janvier.

- Partie fonctionnement : 534 287,21€
- Partie investissement : 670 712,41 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

Taxes 2019 :

M. le Maire rappelle à tous qu'aucun taux du foncier n'ont été augmentés depuis 15 ans et que le taux de la taxe d'habitation avait été baissé de 2,37% en 2016.

Sur sa proposition, il est décidé à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des trois taxes ;

- Taxe d'habitation : 19,27%
- Foncier Bâti : 15,05%
- Foncier non bâti : 45,61%

QUESTIONS DIVERSES :**Subventions :**

A l'unanimité, le conseil décide d'accorder une subvention de 200 € au profit des restos du cœur.

Financement d'une sortie scolaire :

Le Conseil accorde, à l'unanimité, à la Coopérative Scolaire de Brancourt, le remboursement d'une facture de « Faune Expo », intervenant à l'école primaire lors d'une conférence éducative sur les forêts et la biodiversité. La facture est d'un montant de 480€ TTC.

CDDL :

Une subvention de 2 897 € est accordée par le contrat départemental de développement local au profit des allées du cimetière.

Aisne partenariat voirie :

Une baisse des subventions accordées est appliquée par le département aux travaux de rénovation voirie. Les recettes espérées par la communes sont réduites de près de 50%. Les subventions attendues ne sont que de :

- Route rouge : 704 €
- Rue du pont de la Vionne : 392 €

Travaux réseau d'eau – bornes à incendie :

Les travaux financés par le syndicat des eaux Pinon-Brancourt, initialement prévus en février, sont programmés en juin. Il s'agit de la rénovation de la partie du réseau qui va de l'église à la Mairie.

La commune en profitera pour changer et déplacer 2 bornes à incendie. 1 poteau d'incendie sera placé devant la mairie (à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique), la deuxième sera une bouche enterrée sur le trottoir au milieu de ce tronçon.

Indemnité de conseil au trésorier :

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une indemnité de conseil et de confection de budget, d'un montant de 328,71€ au percepteur.

Indemnité du maire et des adjoints :

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de réviser le montant de l'indemnité du Maire et des Adjoint suite à la revalorisation du nouvel indice brut de la fonction publique. En effet, la délibération du 28 mars 2014, fixait les indemnités en fonction de l'indice 1015. Depuis le 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de prendre en compte l'indice 1027. Les taux délibérés restent inchangés (75% de l'indemnité pour le Maire et 80 % de l'indemnité pour les Adjoint).

Regroupement scolaire :

Dans le cadre du regroupement scolaire BRANCOURT, PRÉMONTRÉ, BASSOLES, le conseil municipal de BASSOLES-AULERS a pris une délibération de principe instituant qu'à partir de la rentrée prochaine, les enfants nouvellement scolarisés seront inscrits aux écoles de Brancourt ou Prémontré et non plus à Coucy le Château.

Les maires et adjoints des trois communes se sont réunis la veille du conseil afin de rédiger une convention officialisant les modalités de fonctionnement de ce regroupement. Cette convention sera présentée et soumise au vote lors du prochain conseil.

Réservation de la salle polyvalente :

Monsieur le Maire annonce les demandes de réservation de la salle polyvalente par les associations Brancourtoises :

- ASBL le 8 septembre (Brocante) ;
- Amicale des anciens élèves le 5 octobre (Soirée choucroute) ;
- Amicale des anciens élèves le 7 décembre (LOTO)

Salle polyvalente :

M. Jean-Paul LEQUEUX annonce que l'importante fuite d'eau au-dessus de l'entrée a été réparée et que l'étanchéité a été refaite.

Il rappelle que nous sommes en attente du devis concernant le plafond de la salle, étanchéité et évacuation de la condensation, indispensables avant de pouvoir changer les plaques.

Il convient à présent de vérifier les câbles de commande du rideau de scène et des différents rideaux occultants.

Course cycliste :

Après le succès de la course des jeunes l'année dernière, Monsieur le Maire a reçu l'UVP pour organiser les courses poussins, pupilles et benjamins. Elles auront lieu le 1^{er} mai sur le même circuit que l'année dernière. Le coût de l'organisation (environ 380 €) sera pris en compte par la commune cette année.

Comptage d'animaux :

Une campagne de comptage d'animaux aura lieu en forêt de Saint-Gobain les nuits des 4, 7, 14 et 21 mars.

RIFSEEP :

La délibération concernant la mise en place du RIFSEEP, prise par le conseil municipal en octobre 2017 a été renvoyée par le Préfet qui demande de préciser formellement certaines conditions d'octroi de l'IFSE et CIA en cas d'absence des agents. Se pose alors la question lors d'hospitalisation en cas de motif chirurgical s'il y a perte de prime ou non. Le conseil approuve à l'unanimité une exemption en cas de motif chirurgical.

SIRTOM :

M. Jean-Louis DUROS revient sur la décision du SIRTOM de ne plus ramasser les poubelles marrons en hiver. Représentant la commune au SIRTOM, il rappelle qu'il avait évoqué le sujet au cours d'un précédent conseil, mais dénonce la maladresse de l'annonce tardive du SIRTOM, l'absence d'indications sur leur site Internet et la difficulté à comprendre le mot distribué aux habitants. Il rappelle néanmoins la nécessité de réduire les coûts du ramassage, le prix de la taxe sur la tonne de déchets enfouie augmentant mécaniquement chaque année pour tripler d'ici à 2025. Une des autres propositions, qui avait été rejetée par la majorité des membres du SIRTOM, aurait été d'espacer toutes les collectes une fois tous les 15 jours.

Carnet rose :

Amandine ROUCOUX, notre ATSEM à la maternelle, a donné naissance au petit ELIASS. Elle reprendra le travail comme prévu après les vacances scolaires de printemps.

Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 12 mars 2019 à 18 h30.
Il sera précédé de la commission des impôts à 17h30.

La séance est levée à 20h00.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK


